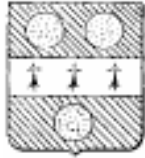


PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE HUY

COMMUNE D'ANTHISNES



R A P P O R T

accompagnant le budget

de l'exercice 2012

en application de l'article L-1122-23

du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Le Collège communal présente au Conseil Communal le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2012:

I. SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

A. <u>Service ordinaire</u> :	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
<u>Exercice propre</u>	3.992.252,02	3.986.404,61	5.847,41
<u>Exercices antérieurs</u>	1.154.106,58	0,00	1.154.106,58
<u>Prélèvement (en faveur de l'extraordinaire)</u>	0	192.800,00	-192.800,00
<u>TOTAL GENERAL</u>	5.146.358,60	4.179.204,61	967.153,99

La ventilation des recettes et des dépenses par nature économique et par fonction se présente comme suit pour l'exercice propre :

Recettes :

- transferts : 94,41 % (94,63 % en 2011), dont 22,24 % (21,34 % en 2011) de fonds (888.058,55 € contre 789.976,09 € en 2011), 60,77 % (61,19 % en 2011) d'impôts et de redevances (2.426.055,24 € contre 2.265.209,42 € en 2011), 6,5 % (7,12 % en 2011) de subventions (inchangées) pour les agents A.P.E., la coordinatrice en matière d'accueil des enfants, le conseiller en aménagement du territoire (259.359,47 €), les subventions pour le traitement du personnel enseignant communal n'apparaissant plus;
- dette : 2,65 % (2,78 % en 2011), qui ne comprend plus de versements par l'autorité supérieure pour sa dette, mais uniquement des dividendes des intercommunales; celle pour le groupe Dexia a été réduite à rien comme pour l'exercice 2011.
- prestations : 2,94 % (2,59 % en 2011).

L'excédent des exercices antérieurs représente quelque 22,42 % (18,37 % en 2011) du total général des recettes et marque une augmentation par rapport au budget 2011 (ce qui a déjà été constaté lors de l'approbation du compte 2010).

Dépenses :

- par nature économique : personnel : 42,95 € (en hausse : 41,72 % en 2011), fonctionnement : 21,84 % (une baisse : 22,77 % en 2011), transferts : 22,88 % (une baisse : 25,55 % en 2011) et dette : 12,33 % (hausse : 9,94 % en 2011).

Les fonctions les plus importantes restent, dans le même ordre que précédemment tout en évoluant quelque peu, celles relatives à :

- le Service des travaux : 30,69 % (30,02 % en 2011),
- l'administration générale : 27,42 % (24,44 % en 2011),
- l'assistance sociale : 6,05 % (6,81 % en 2011),
- l'enseignement fondamental : 7,77 % (6,48 % en 2011),
- les immondices : 4,97 % (5,68 % en 2011),
- la Police : 4,93 % (5,46 % en 2011).

Le prélèvement en faveur du fonds de réserve extraordinaire mobilise 4,61 % (7,39 % en 2011) des ressources globales, soit une augmentation.

B. <u>Service extraordinaire</u> :	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
<u>Exercice propre</u>	2.640.112,00	3.675.624,65	-1.035.512,65
<u>Exercices antérieurs</u>	25.109,47	18.899,45	25.109,47
<u>Prélèvement (des fonds de réserve extraordinaire)</u>	1.059.412,10	0,00	1.059.412,10
<u>TOTAL GENERAL</u> :	3.724.633,57	3.694.524,10	30.109,47

Le montant total du budget est en très nette diminution par rapport à celui de l'exercice 2011 (3.724.633,57 euros contre 5.914.809,98 euros en 2011 et 6.554.280,29 pour 2010). Conformément aux directives ministérielles, le boni du service extraordinaire est utilisé par un fonds de réserve extraordinaire spécifique. Le montant prévu en dépense pour constituer ledit fonds en 2010 a été transféré totalement. Le solde disponible figure en recette extraordinaire, à l'instar du Fonds de réserve extraordinaire qui existait déjà précédemment.

Les investissements les plus importants sont :

- l'opération de revitalisation urbaine dite "Omalius", du centre ancien du village d'Anthisnes (1.490.000 euros, largement subventionnés à raison de 1.280.000),
- les deux projets de travaux inscrits au programme triennal des investissements approuvé, à savoir la réfection du pont sur le ruisseau de la Magrée à Tavier, Chemin du Paradis (coût estimé : 135.000 euros, subvention régionale : 75.960 euros, charge communale : 59.040 euros) et la réfection et l'égouttage des rues Elva et du Sacy à Anthisnes (coût estimé des travaux de voirie : 401.500 euros, subvention régionale : 201.920 euros, charge communale : 199.580 euros);
- les travaux de réfection et d'entretien extraordinaire de diverses voiries communales sur fonds propres à divers endroits (350.000 euros) ;
- les travaux d'aménagements à l'Avouerie et à la Brassine (660.000 € à subventionner à 80 % dans le cadre du PCDR moyennant un avenant à la convention exécution conclue avec de la Région Wallonne et dans le cadre de la restauration d'un élément du patrimoine classé, charge communale estimée à 150.000 €) ;
- la poursuite d'un programme de travaux de maintenance extraordinaire de divers bâtiments communaux (travaux de toitures, corniches, installations électriques, ...) à raison de 80.000 euros ;
- le remplacement et l'isolation de la toiture de l'école de Villers-aux-Tours dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux à charge de la Communauté française / Fédération Wallonie - Bruxelles (coût estimé : 60.000 euros, charge communale estimée à 18.000 €) ;
- la construction d'une aire multisports à Villers-aux-Tours (165.700 euros) subventionnée à 85 % par Infraspports (charge communale estimée à 31.300 €) ;
- l'achat d'une camionnette destinée au service des travaux (33.000 euros subventionnés dans le cadre de l'aide financière allouée par la Région Wallonne pour assurer la réparation et la propreté des voiries communales : 11.252 €, charge communale estimée à 21.748 €).

Les autres investissements sont détaillés en annexe au budget, dans le programme détaillé des investissements et des moyens de financement.

Il est précisé que les crédits mentionnés au budget extraordinaire 2012 ne seront pas tous engagés durant cet exercice. Certains doivent encore faire l'objet d'une longue procédure administrative et financière. Ils sont mentionnés au budget parce que les autorités locales seront amenées soit à adopter le projet définitif soit à attribuer les marchés.

Le budget est accompagné des documents indiquant les voies et moyens détaillés pour financer l'ensemble des dépenses extraordinaires, ainsi que l'évolution des charges en résultant (notamment le tableau d'évolution de la dette pour mesurer l'impact sur les finances du service ordinaire).

TABLEAUX EXPOSANT LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

(Selon la directive ministérielle)

Service ordinaire :

Code fonctionnel	Intitulé	Recettes	Dépenses	Situation « nette »
000	Divers	0	0	0
009	Recettes et dépenses générales	37.367,81	17.121,76	20.246,05
019	Dettes générales	0	0	0
029	Fonds	888.058,55	0	888.058,55
049	Impôts et Redevances	2.426.055,24	6.100,00	2.419.955,24
059	Assurances	6.000,00	62.800,00	-56.800
123	Administration générale	122.995,98	1.093.244,16	-970.248,18
129	Patrimoine privé	0	153.176,17	-153.176,17
139	Services généraux	8.500,00	38.477,81	-29.977,81
149	Calamités	0	0	0
159	Relations avec l'étranger	0	0	0
169	Aide aux pays en voie de développement	0	2.500,00	-2.500
369	Pompiers	0	74.100,00	-74.100
399	Justice – Police	6.837,36	196.330,88	-189.493,52
499	Communications – Voirie – Cours d'eau	116.004,49	1.223.770,48	-1.107.765,99
599	Commerce – Industrie	87.256,76	34.826,00	52.430,76
699	Agriculture	75.470,00	42.564,43	32.905,57
729	Ens. Gardien (721), Ens. Primaire (722)	151.246,73	309.927,36	-158.680,63
739	Ens. Secondaire (731), artistique (734), technique (735)	0	0	0
749	Enseignement supérieur	0	0	0
759	Enseignement pour handicapés	0	0	0
767	Bibliothèques publiques	1.868,47	26.168,47	-24.300
789	Education Popul. et Arts	41.599,00	167.053,40	-125.454,4
799	Cultes	0	17.048,38	-17.048,38
839	Sécurité et Assistance Sociale	0	241.270,41	-241.270,41
849	Aide sociale et familiale	0	22.450,00	-22.450
859	Emploi	0	0	0
872	Institutions de soins	0	2.860,00	-2.860
874	Alimentation – Eau	17.991,63	325,00	17.666,63
876	Désinfection – Nettoyage – Immondices	2.000,00	198.098,56	-196.098,56
877	Eaux usées	0	26.946,34	-26.946,34
879	Cimetières – Protection Environnement	3.000,00	6.745,00	-3.745
939	Logement – Urbanisme	0	22.500,00	-22.500
999	Total exercice propre	0	0	0
		3.992.252,02	3.986.154,61	5.847,41

Service extraordinaire :

Code fonctionnel	Intitulé	Recettes	Dépenses	Situation « nette »
000	Divers	0	0	0,00
009	Recettes et dépenses générales	0	0	0,00
019	Dette générale	0	0	0,00
029	Fonds	0	0	0,00
049	Impôts et Redevances	0	0	0,00
059	Assurances	0	0	0,00
123	Administration générale	0	0	0
129	Patrimoine privé	5.000,00	80.000,00	-75.000,00
139	Services généraux	0	20.000,00	-20.000,00
149	Calamités	0	0	0,00
159	Relations avec l'étranger	0	0	0,00
169	Aide aux pays en voie de développement	0	0	0,00
369	Pompiers	0	0	0,00
399	Justice – Police	0	0	0,00
499	Communications – Voirie – Cours d'eau	1.768.712,00	2.445.500,00	-676.788,00
599	Commerce – Industrie	0	0	0,00
699	Agriculture	0	12.500,00	-12.500,00
729	Ens. Gardien (721), Ens. Primaire (722)	42.000,00	200.000,00	-158.000,00
739	Ens. Secondaire (731), artistique (734), technique (735)	0	0	0,00
749	Enseignement supérieur	0	0	0,00
759	Enseignement pour handicapés	0	0	0,00
767	Bibliothèques publiques	0	0	0,00
789	Education Popul. et Arts	824.400,00	886.700,00	-62.300,00
799	Cultes	0	0	0,00
839	Sécurité et Assistance Sociale	0	11.000,00	-11.000,00
849	Aide sociale et familiale	0	0	0,00
859	Emploi	0	0	0,00
872	Institutions de soins	0	0	0,00
874	Alimentation – Eau	0	0	0,00
876	Désinfection – Nettoyage – Immondices	0	0	0,00
877	Eaux usées	0	13.924,65	-13.924,65
879	Cimetières – Protection Environnement	0	6.000,00	-6.000,00
939	Logement – Urbanisme	0	0	0,00
999	Total exercice propre	0	0	0,00
		2.640.112,00	3.675.624,65	-1.035.512,65

II. NOTES SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

A. Service ordinaire :

Le souci a été de présenter un budget le plus réaliste possible, en prenant en compte les circonstances financières actuelles et connues ou prévisibles. Il a également été de rencontrer le prescrit des articles L1314-1 et -2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à savoir présenter un document tendant à l'équilibre des recettes et des dépenses, ce qui constitue le premier principe essentiel de la gestion financière.

L'exercice propre se clôture par un boni de 5.847,41 € (60.068,32 € en 2011) et globalement, le boni est estimé à 967.153,99 €, soit un montant plus important que ceux des budgets initiaux des exercices 2009 (563.692,21 €), 2010 (549.573,55 €) et 2011(563.489,28 €). La hauteur du boni à l'exercice propre (1,62 % des recettes) est en diminution, mais stable par rapport aux résultats du budget initial 2011 (1,62 %) et de celui de 2010 (4,41 %).

D'une manière générale, les dépenses (3.986.404,61 €, contre 3.641.681,43 en 2011 et 3.398.370,11 € à l'exercice propre 2010) ont été affinées et vérifiées en fonction des charges effectives et des renseignements disponibles très complets. Certaines dépenses présentant un caractère facultatif ou optionnel ont été réduites compte tenu de l'absolue nécessité de maintenir une saine situation financière. L'équilibre à l'exercice propre résulte d'une application résolue d'économie stricte, permettant bien évidemment l'accomplissement tout à fait normal des tâches et missions des services communaux.

La dotation à la zone de police est celle fixée par le conseil communal et à approuver par M. le Gouverneur de la Province, à savoir 196.330,88 € pour la commune d'Anthisnes (contre 198.967,83 € pour 2011 et 197.452,48 € pour 2010), marquée par une stabilité confirmée.

L'estimation du coût des actions actuellement entreprises par le C.P.A.S. (réinsertion de bénéficiaires du revenu d'intégration (art.60§7), le service de médiation de dettes, la politique de logement, le service de repas à domicile, l'allocation de chauffage, la convention de collaboration avec le CRAF, le taxi social, ...) et les modalités de subventionnement engendrent une dotation communale de fonctionnement de 213.270,41 € (contre 223.592,14 € en 2011 et 187.440,88 en 2010), soit un montant stable.

Le tableau du personnel joint au budget indique toutes les charges prévues, résultant des agents en place (indexation, évolution de carrière, promotion, remplacement, ...). La subvention spécifique au Conseiller en aménagement du territoire tient compte de la constitution de la C.C.A.T.M.

Aucune nouvelle modification de la fiscalité communale n'est proposée. Le résultat du taux modifié de la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (8,5 % au lieu de 8,8 %) est intégré au projet de budget 2012 (...)

Comme annoncé dans le rapport précédent, 2011 a effectivement constitué une année de concrétisation de dossiers d'investissements importants, voire exceptionnels (Restauration et aménagement d'une maison communale à Omalius, travaux de voirie dans le cadre du droit de tirage, achat de matériel,...). Rien d'anormal de constater une prévision de charges d'emprunts plus élevée, les nouveaux emprunts souscrits en 2011 portant sur un montant total de 1.192.207,57 €.

Les charges de dette évoluent en conséquence des investissements engagés (marchés attribués). Le tableau d'évolution de la dette indique les perspectives jusqu'en 2018 (solde à rembourser, nouveaux emprunts, charge de remboursement de capital, charge d'intérêts), en considérant les emprunts contractés (en ce compris tous ceux de 2011) et les nouveaux emprunts pour les exercices 2012 (349.580 €) et suivants à concurrence de 250.000 euros chaque année, stabilisant de cette manière la charge de dette dès le présent budget 2012 au montant prévu au budget 2011 (approximativement à 500.000 €, contre 336.000 € en 2011).

Compte tenu de la hauteur des bonis des exercices propre et antérieur, un prélèvement de 192.800 € (673.298,47 €, 339.000 €, 308.650 €, 165.024,84 €, 1, respectivement en 2011, 2010, 2009 et 2008) a été prévu pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Après cette opération, le boni global est fixé à 967.153,99 €, (563.489,28 €, 589.541,86 €, 563.692,21 €, 321.162,22 € en 2011, 2010, 2009 et 2008), soit un montant bien plus élevé qu'en 2011. C'est bien évidemment en rapport avec le résultat budgétaire "exceptionnel" de l'exercice 2010 (passant de 883.992,35 € à 1.215.589,21 € à la MB3 injectant le résultat dudit compte). Une marge très importante est conservée pour l'avenir.

B. Service extraordinaire :

Le détail (articles budgétaires, montants, financements, observations, ...) figure dans le tableau « programme détaillé des investissements et de moyens de financement » annexé au budget. La notion de "projet extraordinaire" figure dans le budget communal et aux tableaux annexes, en tenant compte des codes déjà utilisés en 2009 et en 2010. Le boni du service extraordinaire transite désormais par un fonds de réserve Extraordinaire spécifique, ainsi que demandé par les directives ministérielles. Les articles sont identiques quant aux codes fonctionnels et économiques mais se distinguent par le code projet.

Le budget présente les investissements qui devraient aboutir durant l'exercice 2012. Il comprend aussi, bien évidemment, les investissements plus habituels (équipement, maintenance, matériel, etc ...). Cela résulte de la nécessité d'apprécier pleinement les implications financières des projets envisagés.

A nouveau, le boni des exercices antérieurs est peu élevé (25.109,47 €), tout comme en 2011 (35.100,98 €). Cela résulte essentiellement de la constitution du fonds de réserve extraordinaire spécifique au boni. Le solde disponible de ce fonds 305321,42 (107.464,88 € en 2011) est détaillé dans l'annexe spécifique jointe au budget. Sont utilisés au maximum des possibilités à des fins d'autofinancement pour divers investissements tant les prélèvements des fonds de réserve extraordinaire 803.987,45 (fds de réserve habituel) et 255.424,65 € (fds de réserve Boni) contre 682.250,00 € en 2011, 787.945,00 € en 2010 et 558.515,68 en 2009 pour le fds de réserve habituel, et contre 119.464,88 € en 2011, 83.000,66 € en 2010 et 111.270 € en 2009 pour le fds de réserve Boni Eo, que le produit de la vente de terrains communaux d'ores et déjà décidée par le conseil communal sur le principe (5.000,00 €). Ils seront éventuellement adaptés à l'injection du résultat du compte de l'exercice 2011.

Le résultat budgétaire "exceptionnel" du service ordinaire de l'exercice 2010 a permis un prélèvement plus important pour le service extraordinaire (+320.798,47 à la MB 4 injectant le résultat du compte 2010) affecté au financement de la part communale dans l'opération de revitalisation urbaine et de travaux de réfection de voiries communales. Ces deux projets sont à nouveau inscrits au budget 2012 avec le même mode de financement.

Durant l'exercice 2012, les deux emprunts à contracter par la commune s'élèvent à un total de 349.580 € contre des prévisions précédentes de 1.692.060 € en 2011, 1.229.560,00 € en 2010, 1.431.566,33 € en 2009, (1.346.230 €, 864.160 €, 824.300 €, 1.206.950 €, 1.568.515 €, 1.285.638 € et 672.470 € respectivement en 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003 et 2002), selon les dossiers qui devraient aboutir (projet ou attribution de marché).

Comme indiqué précédemment, les annexes indiquent les charges intégrées au budget ainsi que les charges complètes de dette pour disposer d'une vue des incidences entières des engagements envisagés.

La commune a le souci permanent de rechercher toutes les subventions possibles, ce qui constitue une nécessité impérieuse qu'il convient de mettre en œuvre dans toutes les hypothèses, ainsi que le souligne M. le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville. Cela se traduit par un montant total des subventions afférentes aux investissements prévus considérable : 2.285.532,00 € soit 61,86 % des dépenses du service extraordinaire (contre 3.967.274,32 € et 60,88 % en 2011).

Le programme triennal des investissements pour la période 2010 à 2012 a été adopté par le conseil communal en séance du 23 décembre 2010 et a été approuvé par M. le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 11 mai 2011. Les deux investissements retenus en définitive (restauration du pont sur le ruisseau de la Magrée à Tavier, ainsi que la réfection et l'égouttage des rues Elva et du Sacy à Anthisnes) figurent dans le budget extraordinaire, pour permettre l'adoption puis l'adjudication des projets de travaux.

Annexes au budget :

Les conseillers communaux ont le droit de consulter et de recevoir toutes les annexes justifiant certains crédits budgétaires. Leur communication a lieu selon les dispositions du règlement d'ordre intérieur du conseil communal (contact à prendre avec M. Fagnant, Secrétaire communal ou Mme Résimont, employée d'administration).

III. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

A. POPULATION

Habitants au 31 Décembre 2009 : **4096** (publié au M.B.)
Habitants au 31 Décembre 2010 : **4072** (non publié au M.B.)
Habitants au 30 novembre 2011 : **4104** (non publié au M.B.)

Inscription et radiations (chiffres arrêtés au 30.11.2011)

269 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2011, dont **219** venant d'une autre commune du royaume **10** de l'étranger et **40** naissances.

208 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2011, dont **192** pour une autre commune du royaume

8 pour l'étranger

8 rayées d'office, c'est-à-dire partie sans laisser d'adresse et dont on ignore la résidence.

46 mutations internes (changements d'adresse à l'intérieur de la Commune) ont été traitées.

B. ETAT-CIVIL

Année 2011 (chiffres arrêtés au 30.11.2011)

- Naissance hors commune : **40** enfants dont **22** du sexe masculin et **18** du sexe féminin –
- Naissance dans la commune : **0** –
- Décès : **30** dont **11** du sexe masculin et **19** du sexe féminin –
- Divorces : **6** -
- Mariages : **12** -
- Déclaration de mariage : **13** -
- Acte spéciaux (reconnaissance, adoption, ...) : **19** -
- Nationalité (option de patrie, naturalisation, ...) : **4** –

C. CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal s'est assemblé **10** fois en séance publique durant l'année 2011.

Changement dans la composition du Conseil Communal depuis la communication du rapport de l'année précédente :

Mlle Laura MERODIO MARCOS, conseillère PS-IC, a démissionné et a été remplacée à la séance du 08 novembre 2011 par M. Pol WOTQUENNE.

C. COLLEGE COMMUNAL

Le Collège communal s'est réuni **46** fois à la date du 19 décembre 2011.-

Changements dans la composition du Collège communal : NEANT

E. TRAVAUX et INVESTISSEMENTS **Année 2011 et perspectives année 2012**

INVESTISSEMENTS REALISES :

- Réparations diverses, entretien ordinaire des voiries communales (voiries forestières et agricoles comprises) et réhabilitation de sentiers communaux : réparation du revêtement de chaussées, curage de fossés, débroussaillage, pose de canalisation, construction de filets d'eau en divers endroits ;
- Plantation et travaux d'entretien dans les bois communaux;
- Travaux d'entretien et de petit aménagement des bâtiments communaux (particulièrement à l'école d'Anthisnes et au bureau de police),
- Acquisition de matériel d'équipement (particulièrement un nouveau tracteur - chargeur - excavateur, un rouleau, deux lames de déneigement, ...),
- Extension et rénovation du bâtiment du centre communal de voirie (Service communal des Travaux);
- Mise en conformité de l'installation électrique de certains bâtiments communaux par le personnel communal ;
- Extension des installations du Royal Sporting Club Anthisois ;
- Entretien et équipement des installations de l'Etoile Villersoise ;

- Aménagement d'une sortie de secours à l'école de Vien pour les locaux de l'étage, dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux ;
- Opération Plan Mercure avec pose d'un collecteur d'égout dans le cadre du Programme triennal des investissements (Phase II à Villers-aux-Tours, rue du Village et rue Saint Donat) ;
- mise en œuvre des recommandations de l'inventaire de l'asbeste ciment ;
- Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (maison communale) dans le cadre du programme UREBA.

EN COURS D'EXECUTION ou ATTRIBUES :

- Travaux de réfection de voirie dans le cadre du droit de tirage : Ry d'Oneux en phase 1 et quatre tronçons à Hody, Vien, Berleur, Hestieux en phase 2 ;
- Travaux de réfection de voirie et de revêtement sur fonds propres (Route de Villers et rue du Village, Houchenée, Rue de la Libération, l'ancienne dalle de sports à Tavier, Les Floxhes);
- Réfection d'un tronçon du Ry d'Oneux dans le cadre du Plan Escargot (conjointement avec Esneux) ;
- Mise en conformité de l'installation électrique de divers bâtiments communaux ;
- Travaux de réfection de corniches et toitures de bâtiments communaux : école de Limont-Tavier dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux de la Fédération Wallonie - Bruxelles, et du bâtiment de Hody (sur fonds propres) ;

EN COURS D'ETUDE OU A ADJUGER :

- Aménagement d'une maison communale (restauration et modernisation de la Maison d'Omalius) ;
- Création et équipement des infrastructures visant à la revitalisation urbaine d'un périmètre proche de la ferme d'Omalius et de la ferme Saint-Laurent à Anthisnes;
- Construction d'une aire multisports à Villers-aux-Tours ;
- Extension des cimetières d'Anthisnes et de Vien (relevé terminé et projet en cours d'élaboration);
- Aménagement et restauration du bâtiment de la Brassine et de l'Avouerie d'Anthisnes (dans le cadre du P.C.D.R. : procédure de certificat de patrimoine entamée) ;

PROJETES :

- Travaux inscrits au programme triennal des investissements, à savoir (pour les deux premiers) la réfection du pont sur le ruisseau de la Magrée à Tavier, Chemin du Paradis et la réfection et l'égouttage des rues Elva et du Sacy à Anthisnes ;
- Travaux de réfection de divers tronçons et accessoires de la voirie communale (sur fonds propre) ;
- Achat d'une nouvelle camionnette (pour remplacer un matériel vétuste) dans le cadre de l'aide financière allouée par la Région Wallonne pour assurer la réparation et la propreté des voiries communales ;
- Travaux de réfection de corniches et toitures de bâtiments communaux : notamment l'école de Villers-aux-Tours, dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux de la Fédération Wallonie - Bruxelles;
- Restauration d'éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon (monuments aux morts de Hody et de Tavier) ;
- Modernisation et maintenance des équipements informatiques (administration, travaux,...) ;

F. SECRETARIAT

Le Secrétariat communal est accessible tous les jours ouvrables, le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30, le mardi de 15h à 19h (permanence du service population), de 15 à 18h permanence des services état-civil et urbanisme, ce dernier étant fermé le lundi. Une permanence est également tenue les lundis et mercredis par M. Jacques DOHOGNE, pour les permis d'environnement.

Les numéros de téléphone des différents services administratifs et comptables sont inchangés :

Secrétaire communal :	Christian FAGNANT	04/383.99.90
Receveur régional :	Benoît DORTHU	04/383.99.98
Aménagement du territoire et Urbanisme :	Philippe GEMMEL	04/383.99.92
Permis de conduire, passeports, extrait de casier judiciaire :	Bernadette TOUSSAINT	04/383.99.94
Population, cartes d'identité, domiciles et taxe immondices :	Michèle ROUHA/Bénédicte DEBAILLE	04/383.99.97
Etat-civil, étrangers, cimetières et assurances :	Patricia GUERMANT/ Aude HARRAY	04/383.99.95
Comptabilité et personnel :	Claudine RESIMONT	04/383.99.96
Patrimoine, primes et logement :	Aude HAARAY et agent à engager	04/383.99.99
Enseignement, salles communales et agriculture :	Josianne MIGNOLET	04/383.99.93
Environnement, développement rural et information :	Cécile FRANCOIS	04/383.99.91

Recette et perception des taxes :	Catherine SIMONS	04/383.99.98
Agence locale pour l'emploi	Danielle PONTIR	04/383.78.43
Plans de sécurité :	Bénédicte DEBAILLE	04/383.99.96

Les tâches administratives de police (permis de conduire, passeports, certificats de bonne conduite, vie et mœurs, ...) sont accomplies au secrétariat.

Outre les tâches indiquées sous d'autres rubriques du présent rapport, le Secrétariat a enregistré et traité 2.431 (au 30/11/2011) courriers entrants.

Depuis la fin d'année 2001 certains documents administratifs peuvent être commandés par le site Internet de la commune (www.anthisnes.be) et être ainsi obtenus rapidement. Le site a reçu quelque 136.322 visiteurs depuis sa création.

G. RECETTE REGIONALE

M. DORTHU Benoît, né le 1er juillet 1971, a été nommé receveur régional le 3 mai 2010. À la même date, il a été mis fin à l'intérim qu'il exerçait dans le groupement N° 16, à savoir les communes et C.P.A.S. d'Anthisnes et de Lierneux, ce groupement devenant son groupement propre.

L'encaisse du Receveur a été vérifiée par M. le Commissaire d'Arrondissement aux dates des 31 mars, 30 juin et 30 septembre 2011. Aucune observation n'a été formulée. Le Conseil communal a pris acte du procès-verbal de vérification dressé.

H. PERSONNEL COMMUNAL

L'administration communale compte 37 agents communaux répartis comme suit :

8 agents nommés à titre définitif à temps plein, 1 agent nommé à titre définitif à temps partiel (4/5^{ème}), 13 agents "A.P.E." à temps plein et 3 agents "A.P.E." à temps partiel, 2 ouvriers plan activa win win, 6 auxiliaires d'entretien, 1 coordinatrice, à temps partiel, en matière d'accueil des enfants, 1 enseignante maternelle à temps plein pour le mois de septembre et ensuite à temps partiel à partir du 10 octobre 2011, 1 maître spécial de psychomotricité à temps partiel à partir du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2012 et 1 puéricultrice à temps partiel du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 30 juin 2012. -

I. ENSEIGNEMENT

Le nombre d'enfants fréquentant les écoles communales se répartit de la manière suivante : (1/10/2010)

	ANTHISNES	VIEN	VILLERS-AUX-TOURS	LIMONT
PRIMAIRES	78	31	45	28
MATERNELS	44	18	31	14

L'enseignement communal compte 1 directeur, 18 enseignants titulaires de classe à titre définitif (17 à temps plein et 1 à mi-temps), 2 temporaires, 3 maîtres spéciaux à titre définitif, 3 maîtres spéciaux temporaires, 1 assistante aux institutrices P.T.P. et 1 puéricultrice.

J. JEUNESSE

Le Conseil Communal des enfants ne s'est pas réuni puisqu'il n'a pas été mis en place dans le courant de l'année 2011.

Les activités d'accueil des enfants de 3 à 12 ans mises en œuvres par l'ASBL « Agence Locale pour l'Emploi d'Anthisnes » (A l'Eveil), subventionnées par le FESC et par le service communal dédié à l'enfance ont été poursuivies toute l'année 2011. La demande est aussi importante qu'en 2010.

La formation continuée des animateurs en 2011 a porté sur le thème « Développer la créativité chez l'enfant », formation donnée par l'Université de Paix.

Quatre nouveaux emplois d'animateurs créés en 2010 continuent de renforcer l'équipe. L'axe principal développé durant cette année 2011 a été la gestion et la cohésion de l'équipe des animateurs et animatrices de « A l'éveil ». Un système de tutorat a été mis en place au sein de l'équipe pour soutenir l'évolution des nouveaux travailleurs.

L'étendue des périodes de stages couvertes a été maintenue et augmentée de deux semaines en été, tout comme les collaborations avec les services extérieurs tels que le Théâtre Universitaire de Liège, le Service Jeunesse de la

province de Liège et les ateliers Graffiti. L'innovation de cette année dans le programme des stages a été un résidentiel de marche à travers les chemins de nos villages pour découvrir notre commune et ses habitants.

Un projet couvrant l'année académique 2010-2011 a rassemblé plusieurs acteurs de la commune : « A la découverte du Burkina – Chœurs croisés ». A travers des ateliers scolaires et extrascolaires, les enfants ont pu entrevoir une autre culture : apprentissage de chants traditionnels et création d'un spectacle, partage avec des burkinabés et arts plastiques.

Les nouveautés du calendrier des activités extrascolaires sont l'atelier Voix, l'atelier didgeridoo le cours de danse jazz et danse classique. Les activités extrascolaires proposées en 2010 ont été maintenues (Eveil musical, badminton, théâtre, danse orientale).

Des collaborations avec la bibliothèque ont été renouvelées (Je lis dans ma commune, la fureur de lire...) ainsi qu'avec l'Avouerie d'Anthisnes (visite d'expositions, ateliers sur place...) et le Plan de Cohésion Sociale (animations marché de Noël Local). L'asbl « A L'Eveil » participe également au projet : Anthisnes, Commune équitable, par des actions de sensibilisations et l'achat de produits équitables.

Au niveau de l'information, le dépliant dédié aux activités extrascolaires a été relooké et se veut plus dynamique. Il reprend le calendrier des activités hebdomadaires, les stages proposés en différents lieux d'Anthisnes ainsi que la présentation d'associations actives dans le secteur de l'enfance et mises à l'honneur via ce support informatif. Il sera distribué 4 fois par an.

Le renouvellement de l'agrément du programme de coordination locale pour l'enfance (document décrivant la nature des opérateurs d'accueil et objectifs poursuivis par la commune en matière d'accueil extrascolaire) a été accordé par le Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance le 6 septembre 2011.

Conformément aux missions de la Commission Communale de l'Accueil, le rapport d'activité 2010-2011 ainsi que le plan d'action 2011-2012 relatif à l'accueil extrascolaire a été établi par la Commission Communale de l'Accueil en sa réunion du 19 octobre 2011.

K. MILICE

La loi du 31 Décembre 1992 a pour conséquence la suppression du service militaire après l'année 1994.-

L. LISTES ELECTORALES

Les listes des électeurs clôturées définitivement le 10 juin 2010 comprennent :

Nombre d'électeurs :	3106
Nombre d'électeurs résidant à l'étranger votant par procuration dans la commune :	7
TOTAL :	<u>3113</u>

M. CULTES

Le compte de la Fabrique d'église d'**ANTHISNES (Saint Maximin)** pour l'exercice 2010, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	19.899,64 euros –
DEPENSES :	5.850,64 euros –

BONI : 14.049,00 euros –
Intervention communale : Néant

Le compte de la Fabrique d'église de **VIEN (Saint Remy)** pour l'exercice 2010 approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	14.963,10 euros –
DEPENSES :	6.659,57 euros –

BONI : 8.303,53 euros –
Intervention communale : Néant

Le compte de la Fabrique d'église de **TAVIER (Saint Martin)** pour l'exercice 2010 approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	33.099,27 euros –
DEPENSES :	12.910,47 euros –
<hr/>	
BONI :	20.188,80 euros –

Intervention communale : Néant

Le compte de la Fabrique d'église de **HODY (Saint Pierre)** pour l'exercice 2010, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	8.983,56 euros –
DEPENSES :	4.577,33 euros –
<hr/>	
BONI :	4.406,23 euros –

Intervention communale : Néant -

N. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le compte C.P.A.S. pour l'exercice 2010, approuvé, comporte :

	<u>ORDINAIRE (€)</u>	<u>EXTRAORDINAIRE (€)</u>
Droits constatés nets :	676.245,42	22.775,13
Engagements :	501.540,89	22.775,13
Imputations comptables :	496.040,86	22.775,13
Résultat budgétaire de l'exercice :	174.704,56	0,00
Résultat comptable de l'exercice :	180.204,56	0,00

Intervention communale : 187.440,88 €.

O. COMPTABILITE COMMUNALE

Le compte communal pour l'exercice 2010 a été arrêté comme suit :

	<u>ORDINAIRE (€)</u>	<u>EXTRAORDINAIRE (€)</u>
Droits constatés nets :	5.309.490,67	2.464.095,35
Engagements :	3.606.639,44	2.246.975,21
Imputations comptables :	3.445.038,98	1.168.902,27
Résultat budgétaire de l'exercice :	1.702.851,23	217.120,14
Résultat comptable de l'exercice :	1.864.451,69	1.295.193,08

Le journal budgétaire comporte 5.790 écritures (pour l'exercice 2010), passées par le service Finances et le service Recette.

P. FISCALITE COMMUNALE

La fiscalité communale spécifique à l'exercice 2011 a été arrêtée par le Conseil Communal en séance des 28 décembre 2006, 17 juillet 2007, 12 novembre 2007, 17 février 2009 et 9 novembre 2010, ces dernières pour la taxe communale additionnelle à l'IPP et pour la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices établie (pour l'exercice 2011). Les autres taux sont identiques à ceux de l'exercice 2006.

Divers rôles des taxes communales ont été arrêtés et rendus exécutoires durant l'année 2011, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Enlèvement et traitement des immondices :
 - Partie forfaitaire : rôle principal relatif à l'exercice 2011, 1685 articles pour un montant net de 186.220,00€ ;
 - Partie proportionnelle : rôle complémentaire relatif à l'exercice 2009, 1 article pour un montant net de 35,56€ ;
 - Partie proportionnelle : rôle principal relatif à l'exercice 2010, 1680 articles pour un montant net de 13.165,68€ ;
- Secondes résidences : rôle principal relatif à l'exercice 2011, 25 articles pour un montant total de 10.410,00€ ;
- Force motrice : rôle principal relatif à l'exercice 2010, 10 articles pour un montant total de 10.078,72 € et rôle complémentaire pour l'exercice 2010, 2 articles pour un montant net de 2.470,08€ ;
- Séjour : rôle principal relatif à l'exercice 2010, 2 articles pour un montant total de 344,60 € ;
- Distribution à domicile d'écrits publicitaires ou commerciaux non adressés : rôle principal relatif à l'exercice 2010, 86 articles pour un montant total de 21.154,89 € et rôle complémentaire relatif à l'exercice 2010, 2 articles pour un montant net de 279,24€ ;
- Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier : 2600 centimes ;
- Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 8,8 % pour 2010 à 2011
8,5% pour 2012 (décision du Conseil communal du 9 février 2011) ;
- Taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, votée pour l'exercice 2011 :
 - Partie forfaitaire : 75,00 € pour les personnes isolées, 110 € pour les ménages constitués de 2 personnes et pour les secondes résidences, 145 € pour les ménages constitués de 3 personnes ou plus. La partie forfaitaire de la taxe comprend 60 kg par habitant par an de déchets tout-venant et 30 kg par habitant par an de déchets organiques, 30 levées par an, dont maximum 12 levées de déchets tout-venant et 18 levées de déchets résiduels, un rouleau de sacs PMC ainsi que l'accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre.
 - Partie proportionnelle liée au nombre de levée du/des conteneur(s) : 0,65€ par levée et au poids des déchets déposés : 0,07€/kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu'à 80 kg par habitant par an, 0,09€/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 80 kg par habitant par an et 0,06€/kg de déchets ménagers organiques.

La redevance communale pour l'indication de l'implantation des constructions nouvelles a été votée par le conseil communal en séance du 17/07/2007 pour une période expirant le 31/12/2012.

Q. HYGIENE ET SECURITE

a) Inspection médicale scolaire

L'inspection médicale scolaire fonctionne régulièrement.-

Elle est assurée par l'équipe agréée du Centre Provincial installé à l'Institut d'Enseignement agricole du Condroz à Abée-Scry.-

Outre des examens médicaux annuels systématiques de l'ensemble des classes de 1^{ère} et 3^{ème} maternelles, de 2^{ème} et 6^{ème} années primaires, un examen de la vue est réalisé dans le cadre de la 4^{ème} année primaire et des examens sélectifs peuvent être demandés par le centre.

b) Eaux alimentaires

Pour rappel, c'est la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.) qui est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des installations de production et de distribution d'eau sises sur le territoire de la Commune.

Des travaux de pose de conduites sont effectués régulièrement pour remplacer les tronçons vétustes.

Les tarifs appliqués par la C.I.L.E. depuis le 1^{er} janvier 2011 sont :

- Redevance annuelle forfaitaire de 47,2000 EUR/an ;
- Consommation de 0 à 30 m³ : 1,1800 EUR/m³ ;
- Consommation de 31 à 5000 m³ : 2,3600 EUR/m³ ;
- Consommation au delà de 5000 m³ : 2,1240 EUR/m³ ;
- Contribution au fonds social de l'eau : 0,0125 EUR/m³ ;
- Assainissement public : 1,4070 EUR/m³ ;

c) Maladies contagieuses

NEANT

d) Salubrité et Sécurité Publique

Aucun arrêté d'insalubrité n'a été pris ou modifié durant l'année 2011.

e) Service interne de prévention et de protection

Monsieur Rudi LOUIS, Conseiller en prévention, a rédigé **SIX** rapports relatifs à la prévention sur les aires de jeux, de pique-nique, et dans les bâtiments communaux suite aux visites effectuées régulièrement de nombreuses analyses de risque, ainsi que tout ce qui touche à la sécurité du personnel ouvrier.-

Il a établi le rapport annuel de sécurité visé sans observation par le Collège communal et transmis à l'Inspection Technique et à l'inspection médicale du travail.

Il a été formé pour contrôler la sécurité des aires de jeux.

Il exerce une surveillance constante et agit en permanence, avec le responsable du Service des Travaux, pour veiller à la sécurité sur les lieux de travail.

Une réunion du Comité de Concertation en matière de Prévention et de Protection au Travail a été tenue le 23 mai 2011.

De nombreux contrôles ont été opérés par des organismes extérieurs en matière de sécurité et de bien-être. La liste exhaustive et annotée (de l'état de réalisation et/ou de préparation) en est établie, ainsi que des remarques figurant dans les rapports reçus.

Comme chaque année, le Service de Prévention et de Médecine du Travail, le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole ont établi leurs rapports de visites.

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail a également procédé à diverses visites et établi plusieurs rapports, comme indiqué précédemment.

L'inventaire de l'asbeste ciment a été réalisé par l'organisme agréé A.I.B. VINCOTTE et a permis à MM. KOVACS et LOUIS de dresser une fiche de suivi par établissement. Les divers éléments recensés par l'inventaire sont à présent identifiés dans les locaux au moyen de pictogrammes clairs, précis et réglementaires.

Les travaux du projet UREBA portant sur le renouvellement des menuiseries extérieures de la maison communale ont été réalisés, terminant le programme de remplacement des châssis simple vitrage. Il en résulte que tous les locaux communaux disposent à présent de menuiseries double vitrage et de portes isolées.

f) Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes (Permis d'environnement)

Nombre d'autorisations d'exploiter accordées en 2011, réparties comme suit :

Classe 1 : NEANT-

Classe 2 : UN (Dépôt d'explosifs de 40 kg de poudre noire).-

Classe 3 : DOUZE **déclarations** (dépôt d'une citerne à gaz butane ou propane, poulailler pour 4.800 poulets, élevage de chiens, exploitation d'une installation destinée à l'élevage et/ou à l'engraissement de bovins de moins de 6 mois et plus, antenne stationnaire d'émission, station d'épuration individuelle inférieure ou égale à 20^E/H).-

Permis unique : TROIS (Construction d'une stabulation libre et de silos de foin, centre de tri et construction de silos à terre excavée et construction d'une fabrique de dalles en béton).-

AUCUN permis unique d'environnement n'a été refusé.

L'entrée en vigueur à la date du 1^{er} octobre 2002 du "permis d'environnement" a modifié considérablement toute la réglementation relative aux établissements classés. Ce permis est appelé "permis unique" lorsqu'il traite simultanément d'une demande de permis d'urbanisme et d'une demande de permis d'exploiter.

R. POLICE ET SURETE

La nouvelle zone de Police, résultant de l'organisation d'une police intégrée, structurée à deux niveaux est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2002 et comprend les Communes d'Anthisnes, Clavier, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot.

Le Conseil de Police s'est réuni six fois pour l'ordinaire et une fois pour le conseil zonal de sécurité durant l'année 2011.-

Le Collège de Police, composé des Bourgmestres des dix Communes, s'est réuni douze fois durant l'année 2011.-

La police locale est actuellement composée de Messieurs Marc BERNARD, Commissaire, Alain BRUS, Inspecteur et Philippe FOSSION, Inspecteur.

S. ECLAIRAGE PUBLIC

Entretien, réparation et remplacement des luminaires défectueux du réseau d'éclairage public par RESA.

L'année 2011 a été marquée à nouveau par de nombreuses difficultés quant au maintien d'un réseau en bon état. La libéralisation du secteur de l'énergie électrique a imposé une restructuration profonde des services de l'intercommunale. L'entretien a lieu désormais cinq fois par an. L'administration communale communique désormais un relevé des luminaires en panne pour aider à la qualité du travail accompli.

Divers remplacements de luminaires vétustes et irréparables ont été décidés par le Conseil communal.

T. RAPPORT DES COMITES ET COMMISSIONS

La Commission Locale de Développement Rural a tenu **TROIS** réunions durant l'année 2011.

En 2011, la CLDR s'est réunie pour débattre de trois grands projets :

- la restauration de la salle communale (rue du Centre),
- l'état d'avancement des dossiers de sécurité et de mobilité,
- le bilan de l'opération de développement rural,
- le projet d'aménagement de la Maison de la Brasserie et de l'Avouerie,
- Anthisnes, commune du commerce équitable.

Elle a également suivi les autres dossiers/chantiers qui figurent dans le PCDR.

La Commission Paritaire Locale de l'Enseignement s'est réunie deux fois, les 20 juin et 29 septembre 2011, pour les questions d'encadrement de l'école communale.

Le Comité Particulier de Négociation Syndicale ne s'est pas réuni en 2011.

Le Comité de concertation Commune – C.P.A.S. s'est réuni deux fois, le 16 février 2011 pour le budget 2011 et le rapport relatif aux synergies commune / CPAS et le 14 décembre 2011 pour le budget 2012.

Le Comité de Concertation en matière de Prévention et de Protection au Travail s'est réuni le 23 mai 2011.

La Commune participe à la gestion et aux activités de plusieurs associations d'initiative communale (dont l'Agence Locale pour l'Emploi, le Plan Communal de Développement de la Nature, TARPAN Anthisnes – Esneux, La Ferme de Tavier, L'Avouerie d'Anthisnes/Maison des Associations), qui ont tenu diverses réunions et assemblées au cours de l'année 2011.

U. PATRIMOINE

Acquisition et aliénation d'emprises et/ou d'excédent de voirie :

- Vente d'une parcelle de terrain sise en lieu-dit « Vierge Marie », à 4160 ANTHISNES, pour un montant de 9.561,00 euros.
- Vente d'une parcelle de terrain sise en lieu-dit, à 4162 HODY pour un montant de 2.400,00 euros.

Ventes de bois marchand soumis au régime forestier réalisées les 7 et 21 octobre 2011 pour un montant total de 154.860,00 €.

Petits contrats de gré à gré aux marchands de bois pour un montant total de 8,94 €

Attribution à la population, par tirage au sort, de 137 coupes affouagères (contrats de gré à gré) pour 8.220,00 €.

V. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale d'Anthisnes est située Grand Route de Liège 13 à 4162 Hody. Elle est gérée par l'A.S.B.L. « La Ferme de Tavier », présidée par monsieur Toni Pelosato. Elle est reconnue par la Communauté française comme bibliothèque publique locale en catégorie C, et ce depuis 2005. Elle prépare actuellement sa

reconnaissance selon le nouveau décret (Décret du 30 avril 2009 – Arrêté du 19 juillet 2011) et son passage à un nouveau système de gestion informatique.

Elle répond à un besoin important de la population : en 2010, elle a accueilli 588 lecteurs individuels, 8 instituteurs et 8 animateurs de groupes d'enfants, pour de la lecture-plaisir, des renseignements, des travaux scolaires...

Elle disposait au 31 décembre 2010 de 14.232 documents. Il y a eu 12.262 emprunts sur l'année.

La bibliothèque organise aussi de nombreuses animations (29 en 2010) : L'Heure du livre, Je lis dans ma commune, la Fureur de lire, Le prix Bernard Versele dans les écoles...

Elle met à disposition des usagers 3 ordinateurs, et organise des formations et des permanences informatiques (accompagnement individualisé).

Heures d'ouverture :

-mardi : 15h30 – 20h

-mercredi : 13h30 – 18h

-jeudi : 15h30 – 20h

-vendredi : 15h30 – 18h

-samedi : 13h – 17h

W. DIVERS

- **VINGT-DEUX** enquêtes de commodo et incommodo ont été tenues –
- **TRENTE-HUIT** permis d'urbanisme ont été délivrés par le Collège communal dont **VINGT** nouveaux logements –
- **UN** permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire délégué de l'urbanisme –
- **AUCUN** permis d'urbanisme n'a été refusé par le Fonctionnaire délégué à l'urbanisme
- **TREIZE** dossiers de prime communale à la réhabilitation –
- **DEUX** dossiers de prime communale à l'installation de chauffe-eau solaire –
- **AUCUN** dossier de prime communale à la plantation de haie –
- **UN** permis de lotir a été délivré pour quatre lots.-
- **AUCUN** certificat d'urbanisme n°2 n'a été octroyé.-
- **UN** certificat d'urbanisme n°1 a été octroyé en dehors d'une procédure d'avis de notaire.-
- **AUCUNE** modification de permis de lotir n'a été octroyée –
- **AUCUN** refus de modification de permis de lotir n'a été notifié –
- **DOUZE** dossiers ont été traités dans le cadre d'une demande de permission de voirie –
- **CENT TROIS** demandes de renseignements émanant de notaires ont fait l'objet de recherches et de correspondances comprenant CENT TROIS certificats d'urbanisme n°1 –
- **DIX-SEPT** divisions de biens –
- **QUATRE** déclarations urbanistiques ont été jugées recevables –
- **AUCUNE** déclaration urbanistique n'a été jugée irrecevable –
- 24 immeubles bâtis font l'objet d'un recensement comme immeubles inoccupés dont **SEIZE** premiers constats et **HUIT** seconds constats (effectué le 8 mars 2006)

Le nombre de mises à disposition de matériel aux associations s'est élevé à 25 pour l'année 2011.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux particuliers s'est élevé à 7 pour l'année 2011.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux membres du personnel communal s'est élevé à 32 pour l'année 2011.

Le nombre d'aides logistiques aux associations s'est élevé à 28 pour l'année 2011.

Présenté en séance publique du Conseil Communal, le 21 décembre 2011 avant que le Conseil Communal ne délibère sur le projet de budget de l'exercice 2012.

Le Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

FAGNANT C.-

TARABELLA M.-